PNUD/FAO/CPS

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES PECHES DANS LES ILES DU PACIFIQUE SUD

PREMIERE SESSION DU COMITE CONSULTATIF

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

30 octobre - 4 novembre 1970

R A P P O R T

LIBRARY
SOUTH PACIFIC COMMISSION

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
MANDAT DU COMITE	2
RAPPORT DU DIRECTEUR DE PROJET	3
EXAMEN BUDGETAIRE	3
SOUS-PROJETS DE L'AGENCE DES PECHES (ADPIPS) :	4
Programme d'aquiculture	4
Développement de l'industrie de la bêche-de-mer	5
Programme pour la langouste	6
Tortues de mer	7
Amélioration et développement des flottes de pêche	9
Leurre en nacre	12
Poisson d'appât	12
Récifs et lagons	13
AUTRES SOUS-PROJETS	16
QUESTIONS DIVERSES :	16
Service de renseignements	16
Papeterie pour l'ADPIPS	16
Lettre de remerciements	16
Epoque et dates de réunions ultérieures :	16
Colloque sur les récifs et les lagons	16
Date et lieu de la deuxième Session du Comité consultatif	17
Présentation du rapport	17
Séance de clôture	17
ANNEXES I - Discours inaugural du Secrétaire général à la première session du Comité consultatif des pêches	19
II - Allocution du Président à la première session du Comité consultatif des pêches	21
III - Ordre du jour	23/24
IV - Aquiculture en eau de mer et en eau saumâtre	25
V - Développement de l'industrie de la bêche-de-mer	31
VI - Conservation des langoustes	33
VII - Conservation et exploitation des tortues de mer	35
VIII - Liste des participants	39

PNUD/FAO/CPS

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES PECHES DANS LES ILES DU PACIFIQUE SUD

PREMIERE SESSION DU COMITE CONSULTATIF

RAPPORT

Nouméa, 30 octobre - 4 novembre 1970

INTRODUCTION

A la demande du Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud, la première session de l'Agence de développement des pêches (ADPIPS) s'est ouverte le vendredi 30 octobre 1970 au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

La composition du Comité était la suivante : M. Stanley Swerdloff (Samoa américaines), M. Albert Adams (îles Fidji), M. le Professeur François Doumenge (Polynésie française et Condominium des Nouvelles-Hébrides), M. James Hughson (Colonie des îles Gilbert et Ellice), M. Jean-Jacques Eude et M. Michel Legand (Nouvelle-Calédonie), M. Gregory Graham (Territoire de Papouasie et Nouvelle-Guinée), M. Peter Wilson (Territoire sous tutelle des îles du Pacifique) et M. William Travis (Samoa occidentales).

Ont également participé en qualité de membres du Comité consultatif : M. Alan Harris (CPS), M. Michael Priestley (PNUD), M. Nakaji Kojima (FAO), M. Alan Tubb, directeur du Projet, et M. Valentine Hinds, codirecteur du Projet.

Participaient en qualité de consultants : M. Ray George, M. John Glude, M. John Fyson et M. Robert Clutter.

M. Jean Emond représentait le Gouvernement français.

Le Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud a ouvert officiellement la session (annexe I); M. Peter T. Wilson (Territoire sous tutelle des îles du Pacifique) a été élu président (annexe II). Après l'adoption de l'ordre du jour (annexe III) et la désignation de rapporteurs, le représentant du PNUD a fait un bref exposé sur les méthodes et le fonctionnement du PNUD. Le représentant de la FAO a également retracé les grandes lignes des méthodes et du fonctionnement de la FAO.

MANDAT DU COMITE

Ayant estimé que ce mandat, tel qu'il est défini aux paragraphes 6.1 à 6.3 du Plan d'opérations de l'ADPIPS, demandait à être précisé sur certains points, le Comité a accepté, après une discussion approfondie et détaillée, la lettre officielle, dont la teneur suit, signée conjointement par les représentants du PNUD et de la FAO et qui est destinée à servir de document de base pour ses opérations présentes et futures.

"Monsieur le Président du Comité
consultatif des pêches

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, votre Comité a prié les soussignés, en leur qualité de représentants du PNUD et de la FAO, de développer et de préciser le mandat du Comité, tel qu'il est énoncé, notamment, au paragraphe 6.3 du Plan d'opérations qui a été signé.

A notre avis, le Comité a pour rôle non seulement de donner son appui au Programme de travail définitivement arrêté et d'obtenir des gouvernements participant au Projet qu'ils versent la contribution de contrepartie nécessaire, mais aussi de passer en revue, pour formuler des observations et des conseils, l'ensemble du programme de l'ADPIPS (y compris la conception des sous-projets) dans le cadre du Plan d'opérations. Ces fonctions sont, à nos yeux, d'importance vitale dans le cas de ce Projet qui doit répondre aux besoins très divers de territoires dispersés sur une immense étendue d'océan, qui n'en sont pas tous à la même étape de leur développement.

En particulier, nous estimons qu'une des fonctions essentielles du Comité est d'examiner et de commenter le programme de travail détaillé qui lui est soumis par le directeur et le codirecteur afin, premièrement, de s'assurer qu'il est correctement orienté en fonction des besoins de la région et de l'ordre de priorité de ces besoins et, deuxièmement, d'obtenir l'apport maximal des territoires participants et de la CPS au Projet.

Comme il est d'usage, le directeur du Projet tiendra pleinement compte des conseils et commentaires formulés par le Comité consultatif - ou, entre les sessions de celui-ci, par son président - lorsqu'il élaborera et exécutera le programme, en demandant, le cas échéant, l'accord du siège de la FAO. A ce propos, il est entendu qu'il incombe au directeur de Projet de tenir tous les membres du Comité consultatif et toutes autres parties intéressées au courant

de l'avancement des travaux entrepris dans le cadre du Projet.

Veuillez agréer, etc...

signé : N. Kojima
Fonctionnaire principal
(exécution des projets)
Departement des pêches
FAO, Rome

signé : M. Priestley
Représentant régional
adjoint du Programme des
Nations Unies pour le
développement
Apia, Samoa occidentales"

RAPPORT DU DIRECTEUR DU PROJET

Après un bref exposé préliminaire du directeur du Projet, le rapport du directeur et du codirecteur du Projet au président du Comité consultatif (CONCOM/1/70/WP.3 rev.) a été reçu.

Le Comité a discuté en détail la question des rapports et a décidé que le directeur du Projet devra fournir régulièrement des rapports sur les activités entreprises au titre du Projet et sur l'état d'avancement des travaux ainsi que toutes informations utiles aux membres du Comité, aux Administrations territoriales, aux Gouvernements Membres et à la Commission du Pacifique Sud.

La méthode adoptée devrait permettre aux parties intéressées d'être informées en temps utile des visites prévues de consultants du Projet dans les Territoires, et du matériel et des services de contrepartie nécessaire.

Au sujet des rapports de tournée, le Comité a pris note des directives en la matière appliquées par la FAO, organisation chargée de l'exécution, et a insisté pour que ces rapports soient rapidement approuvés, si cela est nécessaire ; ils pourraient alors être librement distribués aux intéressés, pour information.

Le Comité a approuvé une proposition aux termes de laquelle chaque Territoire fournira au directeur du Projet une liste du matériel et des services dont pourraient bénéficier sur demande les consultants et experts en tournée.

EXAMEN BUDGETAIRE

Le Comité, ayant étudié les dispositions budgétaires de l'Agence de développement des pêches, a pris note de ce que les dépenses de premier établissement de l'Agence ont été imputées à un compte d'avances temporaires et qu'à l'expiration du Projet un ajustement officiel des dépenses serait effectué, le cas échéant, en faisant appel

à des fonds de réserve pour imprévus du PNUD pour faire face à toutes dépenses supplémentaires qui auraient pu être encourues lors de l'établissement de l'Agence. Le Comité a également pris note de ce que ces frais sont imputés au budget de l'Agence par l'intermédiaire du PNUD et qu'il n'y a pas d'élément de contrepartie.

Le Comité a également pris acte que la solde du directeur du Projet court du jour de son engagement, à savoir environ 16 mois avant le démarrage du Projet (22 juillet 1970).

Le Comité demande que des mesures appropriées soient prises pour que ces circonstances n'entraînent pas une réduction de la durée effective du Projet (36 mois), ni du travail effectif du directeur du Projet.

* * * * *

SOUS-PROJETS DE L'AGENCE DES PECHES (ADPIPS)

PROGRAMME D'AQUICULTURE

Examen

Il ressort des observations formulées par les représentants territoriaux qu'il y a lieu d'amender le projet de programme de travail (CONCOM/I/70/WP.4 (rev.)), afin de supprimer certaines erreurs au paragraphe 2, de redéfinir les objectifs indiqués au paragraphe 3 et de présenter de façon plus détaillée le plan et le calendrier des travaux qui figurent au paragraphe 4.

Commentaires

Un sous-comité a été formé afin de rédiger à nouveau le programme de travail conformément aux observations et corrections des représentants territoriaux et des consultants. Le nouveau texte figure à l'annexe IV.

Lors du débat, chaque représentant territorial a été prié d'indiquer de façon détaillée les domaines de l'aquiculture d'intérêt particulier pour le territoire, l'état d'avancement des projets, l'étendue des connaissances sur les conditions hydrographiques des régions propres à l'aquiculture et le temps qu'il faudrait prévoir pour des tournées et des enquêtes sur le terrain par les consultants. Le résumé de ces renseignements figure à l'annexe IV.

LE COMITE CONSULTATIF RECOMMANDE

1) que soit accepté le programme de travail révisé du sous-projet d'aquiculture tel qu'il figure à l'annexe IV ;

2) que le calendrier des missions des consultants soit établi en fonction d'un résumé des programmes souhaités, tel qu'il figure à l'annexe IV.

* * * * * *

DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA BECHE-DE-MER

Examen

Le Comité consultatif a étudié les renseignements généraux et la justification ainsi que les objectifs de ce sous-projet.

Commentaires

Etant donné l'intérêt particulier manifesté par le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique et le Territoire de Papouasie et Nouvelle-Guinée, il a été décidé après discussion, de redéfinir la justification, les objectifs, le plan et le calendrier des travaux pour les harmoniser avec les besoins particuliers des territoires intéressés (voir annexe V).

Il est surtout nécessaire de disposer pour le sous-projet d'un manuel définitif sur la détermination des ressources en bêches-de-mer, leur ramassage, transformation, emballage et commercialisation, afin d'assurer l'exploitation rationnelle des ressources actuelles.

LE COMITE CONSULTATIF RECOMMANDE

1) de concentrer dans ces deux territoires les activités sur le terrain, en considérant que les résultats seront d'application générale dans les autres îles du Pacifique ;

2) que les titres et l'expérience du biologiste devraient inclure une expérience générale en matière de commercialisation et de photographie sous-marine ;

3) que l'on envisage de faire appel à des consultants en matière d'étude de marchés pour évaluer le potentiel et la rentabilité de l'exploitation.

* * * * * *

PROGRAMME POUR LA LANGOUSTE

Examen

Les observations des représentants territoriaux ont confirmé les renseignements généraux et la justification ainsi que les objectifs de ce sous-projet tels qu'ils figurent dans le projet de programme de travail (CONCOM/1/70/WP.4 (rev.)) ; il en ressort toutefois que la ressource est presque certainement limitée et servirait davantage à la consommation locale qu'à l'exportation du produit traité.

Des enquêtes préliminaires s'imposent dans le plus grand nombre de zones possibles et dans les délais disponibles pour élaborer dans chacune des zones la réglementation urgente de l'exploitation des ressources locales.

Dans la plupart des territoires, les pouvoirs publics peuvent apporter une aide de contrepartie, mais un échange de renseignements sur les besoins précis du consultant et la possibilité de les satisfaire s'impose.

Commentaires

Il faut insister à nouveau sur l'importance de la conservation comme l'indique le titre même du sous-projet, car les précédentes activités commerciales pilotes en matière de langouste n'ont pas été encourageantes (celles de Tonga et des îles Salomon, par exemple). Toutefois, de petites pêcheries approvisionnant le marché local devraient être viables.

Dans une prolongation des objectifs, on devrait s'efforcer d'augmenter les ressources en langoustes en construisant des abris artificiels propices. On pourrait également étudier un programme de piégeage des larves pélagiques en fin de développement (puerulus) pour évaluer l'ampleur de la population ou révéler les perspectives d'élevage.

Le programme de travail devrait tenir compte des demandes ci-après formulées par les représentants pour faciliter leur participation au sous-projet.

1) En janvier 1971, faire une enquête en Nouvelle-Guinée sur la pêche actuellement viable et en discuter avec le biologiste en service à plein temps (environ 15 jours).

2) Obtenir des renseignements sur les résultats et les efforts de pêches antérieures à Tonga, aux îles Salomon et aux Nouvelles-Hébrides (10 à 15 jours chacun).

3) Evaluer le niveau probable d'exploitation continue et conseiller en matière de réglementation dans les domaines suivants :

a) Domaine de potentiel probablement moyen :

- Nouvelles-Hébrides (10 à 15 jours)
- Iles Fidji (3 semaines)
- Iles Gilbert et Ellice (enquête complète, mais pas avant 1971)
- Territoire sous tutelle (5 semaines ½ pour une enquête complète ou 7 jours pour étudier les résultats des recherches de M. Craig McDonald)
- Polynésie française (3 à 5 mois pour une enquête complète ou 4 à 6 jours à Papeete pour étudier le potentiel local).

b) Domaine de potentiel probablement faible :

- Samoa américaines (3 à 4 jours)
- Samoa occidentales (5 à 6 jours)
- Nouvelle-Calédonie (5 à 6 jours)

LE COMITE CONSULTATIF RECOMMANDE

1) que les objectifs du sous-projet tels qu'ils figurent dans le projet de programme de travail soient complétés en ajoutant : "(surtout en ce qui concerne l'augmentation des ressources au moyen d'abris artificiels et de l'élevage de larves en fin de développement)" après "études et recherches" (Page 7, paragraphe 3, 6ème ligne) (Annexe VI).

2) que le directeur du Projet, quand il prépare les déplacements du consultant, prenne bonne note des demandes formulées par les territoires pour faciliter leur participation et aviser au plus tôt ces territoires de toute révision du calendrier des travaux prévu.

* * * * *

TORTUES DE MER

1. Titre : Conservation et exploitation des tortues de mer.

2. Renseignements généraux et justifications

Les deux principales espèces de tortues de mer du Pacifique Sud sont une précieuse source d'aliments pour les populations insulaires.

Au fur et à mesure de l'accroissement de la population humaine, les actions prédatrices sur ces précieuses réserves doivent également se multiplier, ce qui augmente la nécessité de leur utilisation rationnelle (annexe VII).

3. Objectifs

Faire une étude initiale des réserves actuelles de tortues dans les territoires ; fixer un programme pour le repeuplement, avec de jeunes tortues, de certaines zones appropriées qui sont actuellement dépeuplées ; faire une étude préliminaire des possibilités d'élevage de tortues dans certains territoires ; formuler une réglementation protectrice appropriée susceptible d'être adoptée par les territoires.

LE COMITE CONSULTATIF RECOMMANDE

1) d'utiliser les services de consultants en tortues de mer pour préparer :

   a) un premier et rapide bilan d'ensemble des réserves actuelles de tortues dans la région ;

   b) des programmes complémentaires sous forme d'études de mise en valeur concentrées sur des emplacements territoriaux prometteurs. On a estimé qu'il conviendrait de limiter le choix à trois et de préférence à deux emplacements seulement. A cet égard, il conviendrait d'accorder la priorité à la demande formulée par les Samoa occidentales, qui exploitent déjà un couvoir de tortues, et à celle du Territoire sous tutelle, où l'on a une précieuse expérience de l'élevage des carets;

2) que si le consultant le préconise, l'Agence fournisse les fonds pour le transport d'oeufs de tortue, dans le cadre d'une expérience pilote, de zones lointaines et non protégées aux couvoirs de tortues régionaux déjà établis;

3) que l'on encourage la coopération entre les territoires en matière de ramassage des oeufs et de distribution des petites tortues ainsi qu'au sujet de la diffusion de renseignements pertinents ;

4) qu'un programme normalisé de marquage des tortues soit établi, et que l'Agence des pêches cherche à obtenir les crédits nécessaires pour récompenser ceux qui auront rapporté des marques, chaque prime étant fixée à cinq dollars des Etats-Unis, conformément aux programmes mondiaux de marquage des tortues ;

5) que tous les territoires soient encouragés à promulguer une législation protectrice uniforme visant à favoriser l'accroissement des réserves actuelles de tortues.

* * * * * *

AMELIORATION ET DEVELOPPEMENT DES FLOTTES DE PECHE

Le Comité consultatif convient qu'il faut aborder ces problèmes sur une vaste échelle et qu'il faut aussi considérer l'utilisation de matériaux autres que le béton armé.

LE COMITE CONSULTATIF RECOMMANDE

que le programme de travail du consultant soit conçu de façon qu'il puisse :

NOUVELLE-CALEDONIE

1) conseiller l'Administration de la Nouvelle-Calédonie sur les normes de construction de bateaux en béton armé ;

2) étudier la possibilité de construction commerciale des bateaux en béton armé pour remplacer l'actuelle construction de bateaux en bois ;

Temps nécessaire : 3 mois.

ILES FIDJI

1) travailler en liaison avec les chantiers navals et les conseiller quant à la construction, les installations de pont et la disposition intérieure de deux bateaux de recherche de 48 et 70 pieds de longueur hors-tout (14 m et 21 m) ;

2) étudier les besoins du Territoire en bateaux de pêche et fournir des modèles susceptibles de satisfaire ces besoins ;

3) surveiller les travaux et former le personnel pendant la construction d'au moins un, et peut-être de deux bateaux en béton armé ;

Temps nécessaire : 8 à 9 mois.

SAMOA OCCIDENTALES

1) étudier les besoins du pays en bateaux de pêche ;

2) donner des conseils sur les détails de construction d'un bateau de pêche en béton armé qui est en voie de réalisation dans le cadre d'un projet pilote ;

3) fournir le plan et les croquis des aménagements ainsi que la nomenclature du matériel d'un bateau de pêche approprié en béton armé ;

4) aider les pouvoirs publics dans leurs négociations avec des entreprises privées disposées à fournir les compétences techniques pour la construction de ce type de bateau, ou organiser un cours de formation et surveiller la construction de bateaux de pêche en béton armé ;

Temps nécessaire : 4 à 5 mois.

TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

1) étudier les besoins du Territoire en bateaux de pêche ;

2) conseiller l'administration sur la conception et la construction ou sur l'acquisition d'une série de bateaux de pêche : petit bateau de recherches, petits bateaux pour la pêche hauturière à l'appât, bateaux de pêche en lagon, bateaux à moteur diesel, vedettes rapides pour le service en lagon ;

3) donner des conseils sur les possibilités de construire en béton armé les bateaux mentionnés ci-dessus, lorsque cela est possible ;

4) surveiller la construction d'au moins un prototype de bateau en béton armé si cette méthode de construction est adoptée;

Temps nécessaire : 4 mois.

ILES COOK

1) aider le Gouvernement à choisir et à obtenir six vedettes de pêche rapides d'environ 30 pieds de longueur hors-tout (9 mètres) ;

2) étudier les besoins futurs du pays en bateaux et donner des conseils dans ce domaine ;

Temps nécessaire : 1 mois au minimum.

GUAM

1) étudier les besoins du Territoire en bateaux de pêche ;

2) conseiller l'administration sur la possibilité de construire des bateaux en béton armé d'un modèle approprié ;

3) suivre éventuellement la question et notamment contrôler l'exécution du programme de construction de bateaux en béton armé ;

Temps nécessaire : 2 à 4 semaines au minimum.

COLONIE DES ILES GILBERT ET ELLICE

1) étudier le besoin d'un prototype approprié de bateau en béton armé à utiliser dans les îles de la Ligne et donner des conseils sur sa conception ;

2) suivre éventuellement la question et notamment arrêter le programme de construction de 45 bateaux au maximum (pas encore définitif) ;

Temps nécessaire : initialement 2 semaines.

POLYNESIE FRANCAISE

conformément à la recommandation formulée par la Quatrième Conférence technique des pêches de la CPS, étudier les bonitiers tahitiens rapides de faible déplacement, pour voir s'ils peuvent être adoptés, avec ou sans modification, dans d'autres zones de la région où peut exister un besoin similaire.

Temps nécessaire : 2 semaines au maximum.

SAMOA AMERICAINES

1) conseiller l'administration sur le modèle, la conception, les aménagements, les spécifications d'un petit bateau de recherche et les fournisseurs auxquels s'adresser ;

2) étudier les besoins en bateaux de pêche et fournir des plans appropriés et des renseignements propres à satisfaire ces besoins ;

Temps nécessaire : 1 semaine.

Le Comité consultatif, constatant d'une part que le programme ci-dessus nécessitera environ 21 mois, indépendamment des voyages, et, d'autre part, que le consultant sera basé à Suva (îles Fidji), fait sienne la proposition selon laquelle le programme de longue durée des îles Fidji pourrait être financé par des fonds provenant de l'Assistance technique du PNUD, indépendemment du programme de l'Agence des pêches. Le représentant des îles Fidji a accepté de se mettre en rapport avec le gouvernement de son pays et d'informer le Comité des résultats obtenus.

* * * * *

LEURRE EN NACRE

A la suite d'un débat approfondi à la Quatrième conférence technique des pêches de la CPS, la plupart des représentants territoriaux ont exprimé le désir d'adopter la technique du leurre en nacre pour la pêche à la bonite. Il a été reconnu qu'il convient d'apprendre à fabriquer ainsi qu'à utiliser le leurre en nacre. Il a été proposé que des stagiaires s'y emploient à Tahiti, où la technique est la plus avancée. Après cette formation, un spécialiste tahitien pourrait montrer ces techniques dans le Territoire intéressé.

LE COMITE CONSULTATIF RECOMMANDE

1) que des fonds de l'ADPIPS, couvrant des frais de voyage et de subsistance, soient mis à la disposition des pêcheurs et des chargés de formation des pêches des territoires pour leur permettre d'apprendre, à Tahiti, comment fabriquer et utiliser le leurre en nacre ;

2) qu'un spécialiste de la technique de pêche au leurre en nacre soit mis à la disposition des territoires qui souhaitent une démonstration supplémentaire de cette technique.

* * * * *

POISSON D'APPAT

Le Comité consultatif a étudié l'importance actuelle et future du poisson d'appât pour les pêcheries de thon qui se développent et a reconnu le danger possible d'un épuisement des stocks d'appât par l'exploitation industrielle intensive. L'Agence des pêches devrait recueillir des renseignements sur les répercussions des pêches à l'appât vivant (Palau et Nouvelle-Irlande, par exemple) sur les réserves de poissons d'appâts. Sans toutefois pouvoir ignorer les techniques d'élevage d'appât vivant, l'intervention de l'Agence doit être renvoyée jusqu'au moment où il sera certain que des fonds seront disponibles.

LE COMITE CONSULTATIF RECOMMANDE

1) que des fonds soient rendus disponibles pour couvrir les frais de voyage et de subsistance des stagiaires des territoires intéressés qui participeraient aux programmes en cours en matière de poisson d'appât aux îles Fidji, dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique ou dans la Colonie des îles Gilbert et Ellice ;

2) qu'une liaison étroite soit maintenue entre le directeur du Projet de l'ADPIPS et les territoires où il existe des pêches à l'appât vivant afin d'évaluer les effets de l'exploitation sur les réserves d'appât.

* * * * *

RECIFS ET LAGONS

Examen

Le Comité consultatif a étudié les renseignements généraux et la justification ainsi que les objectifs de ce sous-projet, pour en arrêter la version modifiée ci-après.

1. Titre

Productivité des récifs et des lagons en matière de pêcheries.

2. Renseignements généraux et justification

Les récifs et les lagons sont étroitement associés à la plupart des îles du Pacifique Sud et à tous les atolls. Ils font partie intégrante de l'habitat humain dans ces régions - ils protègent la terre, constituent des ports et fournissent des aliments précieux en raison de leur teneur en protéines. Les beautés naturelles des lagons aux eaux claires et des récifs colorés font la fierté des populations océaniennes et sont une source d'attraction inégalée pour les touristes.

Toutefois, malgré leur importance multiple et la valeur qu'on leur reconnaît, les récifs coralliens et les lagons sont mal connus et les rapports les concernant sont généralement incomplets. L'expérience révèle que les activités inconsidérées de l'homme, telles que l'extraction minière ou la pollution incontrôlées peuvent nuire à l'équilibre délicat des systèmes biologiques des récifs et des lagons. Des déséquilibres entre les éléments naturels se produisent également, comme en témoigne la prolifération de l'étoile de mer épineuse. De nombreuses pêcheries récifales et lagunaires sont peu productives en raison de la surpêche. Si des procédés d'exploitation adaptés à la

croissance démographique, au tourisme et à la pollution ne sont pas élaborés, les pêches insulaires pourraient souffrir d'une asphyxie mortelle. Il est certain en revanche que la rentabilité des pêches récifales et lagunaires peut être augmentée et stabilisée par une saine exploitation ; des mesures prudentes et réfléchies peuvent conduire à dénormes accroissements de production.

3. Objectifs

Le sous-projet semble se présenter tout naturellement en quatre parties :

Première partie - Bilan des connaissances de base sur les ressources des récifs et des lagons et état actuel de ces connaissances avec notamment un examen de la recherche passée et de la recherche en cours.

Deuxième partie - Evaluation de l'état actuel des pêches dans les îles du Pacifique Sud, notamment les méthodes, l'intensité, les statistiques des prises et le potentiel en ressources halieutiques. Cette évaluation couvrira également les besoins des sous-régions et les incidences possibles d'un accroissement de la population sur les besoins et sur l'état des ressources.

Troisième partie - Mise au point et application des méthodes d'exploitation pour les pêches récifales et lagunaires.

Quatrième partie - Définition de la possibilité et de l'opportunité d'une action sur le milieu récifal et lagunaire afin d'accroître la productivité des pêches.

4. Plan et calendrier des travaux

Le plan de travail pour la première partie de ce sous-projet comprendra des visites aux universités, établissements de recherche, musées et bibliothèques dans la région du Pacifique Sud et ailleurs pour rassembler les renseignements déjà publiés ainsi que des informations précises, recueillies à la source, sur les projets de recherche.

La mise en oeuvre de la deuxième partie du sous-projet chevauchera la première partie. Les résultats de précédentes enquêtes sur les ressources récifales et lagunaires seront étudiés et de nouveaux renseignements seront demandés aux représentants territoriaux. En même temps, on étudiera la possibilité de créer un centre de rassemblement et de diffusion de renseignements sur les récifs et les lagons.

La mise en oeuvre de la troisième et de la quatrième parties de ce sous-projet sera étudiée lors d'un examen sérieux dans le cadre d'un colloque qui traitera des incidences des résultats des première et deuxième parties de ce sous-projet sur d'autres projets connexes. De plus, il est prévu que le colloque indiquera les domaines dans lesquels une recherche supplémentaire s'impose, préparera des projets de programmes à cet effet et rédigera des documents d'information et des demandes d'aide à tous les organismes d'assistance internationaux et autres pour la réalisation de ces programmes.

Les troisième et quatrième parties du sous-projet dépassent sans doute les possibilités d'action directe de la seule ADPIPS et seront sans doute mises en oeuvre au moyen d'autres projets du PNUD ou grâce à des fonds émanant d'autres organismes d'aide suivant le cas.

La quatrième partie du sous-projet implique une conception élargie de l'aquiculture qui demande des éclaircissements. L'aquiculture traditionnelle est possible sans porter atteinte au milieu général du récif et du lagon, mais toute entreprise de grande envergure doit être précédée d'une prudente expérimentation. Des méthodes d'intervention sur les masses d'eaux naturellement isolées, soigneusement mises au point et contrôlées, permettraient d'accroître considérablement le rendement des pêches lagunaires en productivité et en valeur sans affecter l'équilibre du milieu.

5. Contribution de contrepartie des gouvernements

Les gouvernements fourniront des services de consultation, des renseignements et divers autres moyens d'action selon les besoins.

6. Expert : consultant en biologie marine

a) Affectation : Rome (Italie)

b) Titres et expérience : diplôme universitaire en biologie ou dans une discipline connexe et cinq ans au moins d'expérience professionnelle de la recherche halieutique, et notamment, si possible, de l'écologie marine tropicale.

c) Durée : six mois, prolongée si possible de trois mois, si cela est nécessaire.

* * * * *

AUTRES SOUS-PROJETS

Le Comité consultatif a noté l'intérêt exprimé par les représentants de certains territoires pour diverses questions telles que les pêches aux calmars, les silos à glace, le filet cylindrique hawaïen, et les pêches à l'opéru.

Après un bref débat, il a été décidé qu'il conviendrait peut-être de renvoyer à la deuxième session du Comité consultatif l'examen de ces possibilités et d'autres possibilités similaires d'élaboration de sous-projets additionnels.

QUESTIONS DIVERSES

Service de renseignements. Le Comité consultatif a prié le directeur du Projet de prendre des dispositions pour la traduction en anglais ou en français, suivant les besoins, de publications telles que le Bulletin technique nº 1 du service de la pêche, Papeete. Le directeur du Projet a été prié en outre de dresser une liste de publications pertinentes et d'en obtenir des exemplaires pour les faire traduire, après avoir consulté les membres intéressés.

Papeterie pour l'ADPIPS. Le Comité consultatif a prié le directeur du Projet de faire imprimer du papier à lettre à en-tête pour usage officiel et d'en fournir à ses membres en quantité suffisante pour la correspondance concernant l'Agence des pêches.

Lettre de remerciements. Le Comité consultatif a approuvé l'envoi par le Président d'une lettre de remerciements à M. R. Jackson, Directeur général adjoint, Département des pêches, F.A.O., Rome, pour avoir bien voulu fournir les précieux services de M. N. Kojima.

Epoque et dates de réunions ultérieures.

Colloque sur les récifs et les lagons. Le Comité consultatif a pris note des dates et de l'échelonnement de plusieurs conférences connexes prévues entre août et novembre 1971. Le Comité consultatif a proposé qu'il conviendrait de tenir le Colloque sur les récifs et les lagons du 28 juillet au 3 août 1971. Cette période conviendrait aux participants désireux de suivre la conférence de la CPS sur la conservation de la nature et tout particulièrement les récifs et les lagons, du 4 au 16 août 1971, ainsi que le Congrès des sciences du Pacifique prévu à Canberra du 16 au 31 août 1971.

Date et lieu de la Deuxième session du Comité consultatif. Le Comité consultatif a pris note de la recommandation de la Quatrième conférence technique des pêches de la CPS, Nouméa, 1970, suivant laquelle "la Cinquième conférence technique des pêches se tienne en même temps que la Session du Comité consultatif de l'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud à Tahiti, fin 1971."

Notant également la condition figurant au Plan d'opérations de l'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud suivant laquelle "l'intervalle entre deux de ces réunions ... ne pourra excéder douze mois" (paragraphe 6.2, page 33), la réunion a prié le directeur du Projet de prendre, en liaison avec la CPS, les mesures qui s'imposent.

Présentation du rapport. Le Comité consultatif a prié le directeur du Projet d'accélérer la publication du rapport sous présentation ronéotypée pour en faire une diffusion restreinte immédiate, puis de rechercher les moyens nécessaires pour la reproduction du rapport définitif, convenablement présenté sur papier de bonne qualité, relié et sous couverture appropriée.

Séance de clôture. Dans une brève allocution, le Président a remercié les membres de leur travail et de leur attitude constructive à l'égard des problèmes qui leur ont été soumis.

Il a également exprimé au nom du Comité sa sincère satisfaction du travail du secrétariat et du service lingustique qui ont assuré le succès de la Première Session.

M. W. Travis, Samoa occidentales, a proposé un vote de remerciements au Président, qui a eu lieu par acclamation.

La clôture officielle de la Conférence a eu lieu le 4 novembre 1970 à 17 heures.

DISCOURS INAUGURAL DU SECRETAIRE GENERAL

A LA PREMIERE SESSION DU COMITE CONSULTATIF DES PECHES

Nouméa, 30 octobre 1970

Messieurs,

Ce matin, nous changeons d'étiquette. Vous participez maintenant à la première session du Comité consultatif des pêches établi conformément au Plan d'opérations de l'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud.

Comme vous le savez, notre intention était d'organiser cette réunion au mois d'avril dernier, mais à l'époque les territoires n'avaient pas encore nommé un nombre suffisant de représentants pour rendre la proposition valable, aussi avons-nous décidé de tenir cette réunion immédiatement après la Conférence technique des pêches.

Ce retard a été regrettable du point de vue du démarrage des travaux pour lesquels l'Agence a été créée ; cependant, vous avez profité des débats de la semaine écoulée qui, j'en suis sûr, vous permettront de contribuer davantage à la solution des problèmes que vous allez maintenant étudier. L'ADPIPS est un projet financé dans une large mesure par le Programme des Nations Unies pour le développement et c'est une règle commune à tous ces projets qu'il convient d'agir conformément aux règles prescrites à leur égard au Plan d'opérations approuvé et signé par les Etats Membres intéressés.

Le Comité consultatif des pêches est l'un des organismes prévus au Plan d'opérations pour garantir que l'ADPIPS réponde aux besoins des territoires insulaires du Pacifique. Bien que ce comité soit, comme son nom l'indique, consultatif, je crois que vous pouvez être certains que ses avis seront reçus par le directeur du Projet, par la FAO et par le PNUD avec la plus grande attention et le plus grand respect. La nomination du spécialiste des pêches de la CPS aux fonctions de codirecteur du Projet est l'autre mesure importante en faveur de la protection des intérêts des îles.

J'ai entendu objecter que cette Agence n'est pas sous la direction de la Commission du Pacifique Sud. Je pense, pour ma part, que j'aurais préféré cet arrangement ; cependant, je crois comprendre que, pour ce projet, cette façon de procéder aurait été inacceptable pour le PNUD. Le Plan d'opérations approuvé par les Gouvernements prévoit donc une gestion par la FAO, la CPS jouant le rôle d'organisme coopérant. Nous avons donc le Projet, et par son intermédiaire, les ressources financières et techniques qui autrement auraient pu être impossibles à obtenir.

C'est à nous qu'il appartient de tirer le profit maximal de ces ressources. C'est, à mon sens, dans ce domaine que nous aurons le plus grand besoin de vos conseils. Ces derniers mois des mesures préliminaires ont été prises pour lancer un programme de travail établi par le directeur du Projet à la suite d'enquêtes effectuées dans les territoires du Pacifique et avec l'approbation de la Commission, de la FAO et du PNUD. En conséquence, des consultants ont été recrutés pour effectuer certains travaux demandés par divers territoires.

Vous pourrez ne pas approuver entièrement toutes ces mesures. Si vous ne les approuvez pas, nous espérons que vous le ferez savoir. Si la réunion avait eu lieu en avril, nous aurions pu éviter cette situation, mais à cette époque, maints territoires ne souhaitaient pas votre participation à la réunion ; il nous a donc paru nécessaire d'assurer une représentation aussi large que possible à cette importante première Session.

Le Plan d'opérations prévoit que les réunions du Comité consultatif auront lieu au moins une fois par an. Nous aimerions que les réunions soient plus fréquentes, mais dans le Pacifique le coût des conférences est très élevé, aussi je pense qu'il nous faut nous en tenir à des réunions annuelles. Sous réserve d'un remaniement de la législation des Etats-Unis à cet effet, les Gouvernements Membres ont accepté une augmentation de 8% du budget de la CPS l'année prochaine. Si nous obtenons ces crédits, il est prévu que la Commission prendra à sa charge la moitié des frais de voyage des délégués territoriaux pour se rendre à la prochaine session du Comité. Je souhaite sincèrement que ces crédits soient disponibles, car je suis sûr qu'ils faciliteront votre participation à la prochaine session.

J'ai maintenant le plaisir de déclarer ouverte la première session du Comité consultatif des pêches.

ALLOCUTION DU PRESIDENT A LA PREMIERE SESSION DU

COMITE CONSULTATIF DES PECHES

Nouméa, 30 octobre 1970

Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs,

Je vous remercie de m'avoir élu à ce poste et je puis vous assurer que je ferai tout mon possible pour veiller à ce que cette organe accomplisse, pendant l'année à venir, la meilleure tâche possible pour les territoires de la zone d'action de la CPS.

J'ai accepté d'être candidat avec une profonde inquiétude, inquiétude causée par les responsabilités du poste, par les difficultés liées à l'éloignement du siège de l'ADPIPS, et enfin par la nécessité de susciter une plus grande participation des divers gouvernements et administrations pour assurer le plein succès de l'Agence des pêches.

Nous savons tous que le fonctionnement de l'ADPIPS à ce jour et la façon dont le présent Comité à été organisé ont soulevé d'importantes préoccupations.Avant cette réunion, nous, les représentants territoriaux, avons apporté ce qui nous paraît devoir être un remède à ces difficultés passées, et qui assurera une participation plus étroite des territoires à des questions d'intérêt vital pour tous.

Ce que nous voulons essentiellement, c'est travailler de concert, pouvoir nous consulter mutuellement et recommander aux organismes de financement, aux directeurs du Projet et aux spécialistes travaillant à la réalisation des sous-projets, la meilleure façon d'atteindre les objectifs fixés dans nos territoires respectifs. Nous voulons également recommander de nouveaux sous-projets dont nous prévoyons l'utilité pour nos territoires et signaler le type de spécialiste qui, l'expérience nous l'a prouvé, s'est révélé le plus efficace dans une position donnée.

En resserrant les relations de travail entre nous-même, les directeurs du Projet et les organismes de financement, nous sommes confiants de pouvoir contribuer au succès tant souhaité de l'ADPIPS, succès qui est vital pour le développement de l'économie et pour le bien-être de nos îles.

Si pendant les douze mois à venir nous pouvons démontrer de manière éclatante que l'ADPIPS a pu résoudre les problèmes de la mise en valeur des ressources marines du Pacifique, je suis sûr que nous pouvons prévoir de nombreuses années d'aide soutenue de la part des organismes de financement. Si nous échouons, nous perdrons une

chance précieuse qui n'est pas près de se retrouver sur notre chemin. C'est pour cela que je propose que nous abordions cette réunion sans idées préconçues et avec un esprit d'équipe. Si, comme une bonne équipe de football, nous travaillons ensemble, unissant le poids de nos efforts dans un élan commun vers la réalisation de notre but, nous réussirons. Un travail d'équipe s'impose toutefois, car certains devront donner, alors que d'autres recevront, mais à la longue nous sortirons tous gagnants ; c'est pourquoi, Messieurs, il est assez clair qu'à partir de cet instant la suite des évènements dépendra dans une large mesure de ce que nous déciderons et recommanderons au cours des journées à venir. J'ai l'assurance que nous quitterons la réunion avec le sourire et la satisfaction de la mission accomplie.

ORDRE DU JOUR

Vendredi 30 octobre 1970

9 heures	Séance d'ouverture
10 heures	Proposition de révision du mandat du Comité consultatif des pêches
11 h 30 - 13 h 00	Déjeuner
13 heures	Rapport du directeur du Projet
14 h 00 - 16 h 30	Commentaires sur le rapport du directeur du Projet

Lundi 2 novembre 1970

8 h 30 - 11 h 30	Examen du programme général de l'ADPIPS notamment du budget
11 h 30 - 13 h 00	Déjeuner
13 h 00 - 16 h 30	Examen des projets de l'ADPIPS

Mardi 3 novembre 1970

8 h 30 - 11 h 30	Examen des projets de l'ADPIPS
11 h 30 - 13 h 00	Déjeuner
13 h 00 - 16 h 30	Recommandations du Comité consultatif des pêches à la FAO/PNUD/CPS et au président du Comité consultatif

Mercredi 4 novembre 1970

8 h 30 - 11 h 30	Séance de travail au bureau de M. Eude : ostréiculture
	Traduction des recommandations
13 h 00 - 16 h 30	Adoption du rapport et clôture de la Session.

AQUICULTURE EN EAU DE MER ET EN EAU SAUMATRE

Renseignements généraux et justification

L'accroissement démographique continu que connaissent les territoires et, dans les grandes îles, l'intensification de l'urbanisation épuisent peu à peu les ressources alimentaires qu'offrent les eaux locales. Dans quelques territoires, on constate déjà une grave diminution d'au moins certaines de ces ressources.

Les grandes îles et certains des atolls et lagons paraîssent offrir des possibilités d'élevage d'huîtres, de clams, d'huîtres nacrières, de crevettes, de mulets et de chanidés. D'autre part, il vaudrait la peine de considérer certains des teuthoïdes, des carangidés et autres poissons qui se déplacent en bancs.

Il est très probable que le développement de l'aquiculture commencera par la capture d'alevins ou de menu fretin que l'on élèvera dans des viviers et que l'élevage rationnel se perfectionnera peu à peu à mesure que les opérateurs acquerront de l'habileté et de l'expérience.

Objectifs

Reconnaissant la nécessité d'accroître et de diversifier les possibilités d'emploi, et d'assurer un approvisionnement suffisant en poisson frais ou crustacés pour la consommation locale ou pour l'exportation, ce sous-projet aura pour objectifs de recommander des méthodes d'acquiculture et de lancer des programmes d'implantations expérimentales d'espèces sélectionnées dans des régions représentatives en coopération avec les services territoriaux des pêches.

Plan et calendrier des travaux

Pendant la première moitié de 1971, les consultants se rendront dans les territoires qui paraissent avoir le meilleur potentiel ou le plus grand besoin de développement de l'aquiculture ; en coopération avec le personnel des services territoriaux des pêches, ils recommanderont l'étude détaillée de certaines régions et de certaines espèces.

Les travaux seront concentrés sur le minimum de sites nécessaires pour obtenir un éventail représentatif des habitats, afin de pouvoir s'employer efficacement de façon à obtenir des résultats intéressants pendant la période limitée consacrée à cette phase du sous-projet. Bien que les consultants soient recrutés pour six mois, il serait peut-être utile de prévoir des périodes subséquentes de travail permettant d'effectuer des études d'enchaînement et des analyses des résultats des programmes d'implantations expérimentales.

Contribution de contrepartie des gouvernements

Des projets à l'échelle pilote comportant des implantations expérimentales d'espèces sélectionnées seront lancés pendant la première moitié de 1971, mais ils pourront prendre une année ou davantage pour être menés à terme. Il est donc essentiel que les services territoriaux des pêches participent à l'établissement de projets à l'échelle pilote et fournissent le personnel et le soutien logistique nécessaire pour en assurer le contrôle périodique et, dans certains cas, pour analyser les résultats.

Experts : consultants (2) en pisciculture et en malacoculture

a) Affectation : Nouméa (Nouvelle-Calédonie) au début.

b) Titres et expérience : diplôme universitaire en biologie et au moins cinq ans d'expérience de l'élevage d'organismes aquatiques, notamment de mollusques et de crustacés, de préférence en eau saumâtre ou en eau de mer.

c) Durée : 6 mois chacun au début.

On note par ailleurs qu'un spécialiste de l'élevage de l'huître nacrière est actuellement en poste en Polynésie française. Il est recommandé d'utiliser les services de ce spécialiste en qualité de consultant pour une période allant jusqu'à trois mois s'il peut être libéré à cet effet.

Domaines d'intérêt

A la réunion du 2 novembre 1970, les renseignements ci-après ont été réunis pour fournir une base des décisions concernant les lieux d'étude les plus propices, les espèces à envisager et la durée du séjour des consultants.

Samoa américaines - S'intéressent à l'ostréiculture et à l'élevage du clam de Manille (Japanese little neck clam) ; il existe des huîtres et des clams locaux mais en petite quantité seulement. Le crabe de palétuvier *Scylla serrata* se trouve aussi dans le Territoire qui s'intéresse à l'exploitation de cette ressources, ainsi qu'à l'élevage des poissons d'estuaire et de la chevrette (crevette d'eau douce) *Macrobrachium*.

Un lagon paraît se prêter à l' aquiculture, mais on ne connaît rien de ses paramètres physiques.

Durée du séjour : 10 jours dans les quatre prochains mois, après ce délai, six ou sept jours seulement.

Iles Fidji - S'intéressent à l'aquiculture des mollusques pour approvisionner le marché local qui s'est développé en raison du tourisme, et pour assurer une subsistance à la population locale. Le budget prévoit un programme de développement de l'aquiculture en cinq ans ; des fonds seront disponibles pour un projet d'ostréiculture en 1971.

Il y a des huîtres de palétuvier, mais la plupart sont rabougries. Il est possible de développer une industrie à partir de ces huîtres.

En outre, des naissains d'Australie (Crassostrea commercialis), de Hawaï (C. virginica) et du Japon (C. gigas) ont été implantés à la baie Bilo. Certaines de ces espèces peuvent aussi être utilisées dans le programme d'aquiculture quinquennal.

Le crabe des palétuviers est abondant et le Territoire s'intéresse à l'exploitation de cette ressource. Il serait aussi possible d'élever la chevrette (Macrobrachium) et les installations de base sont disponibles.

Des stocks de mulets peuvent servir de base à l'aquiculture.

Il y a des huîtres perlières (Pinctada margaritifera) et une tentative de culture perlière est en cours. L'envergure du projet est limitée par la disponibilité de géniteurs, aussi le Territoire s'intéresse-t-il à l'élevage de ces huîtres.

Le Territoire connaît dans une certaine mesure les conditions sanitaires des zones servant à l'élevage des huîtres et des mesures du degré de salinité ont été faites. Il y a des installations de laboratoire qui seront développées à la fin de 1970 ou au début de 1971.

Durée du séjour : enquête initiale de trois semaines ; programme d'action de trois à quatre mois.

Polynésie française - Très intéressée par le développement industriel de l'aquiculture marine des huîtres nacrières, des perles, des huîtres comestibles et des crevettes.

Des huîtres japonaises (C. gigas), reçues grâce à la coopération de M. Takeo Imai, ont été implantées ; on étudie la possibilité de créer un bassin de captage de naissain.

Le projet du CNEXO en Polynésie française sera essentiellement axé sur l'élevage des crevettes, initialement Macrobrachium que l'on trouve dans toutes les îles du Pacifique Sud, puis la crevette japonaise Penaeus japonicus. Le Professeur Doumenge a proposé la fusion ou la coordination du programme appliqué du CNEXO avec le programme d'aquiculture marine de l'ADPIPS.

Un programme intensif d'élevage d'huîtres perlières est en cours en Polynésie française sous la direction de M. William Reed. Trois ou quatre Tahitiens qui travaillent à ce projet ont une formation technique et l'expérience pratique en matière d'élevage des nacres. Etant donné l'étendue des connaissances de M. Reed et de son personnel, il semble que des enquêtes dans les Tuamotu ne seront pas nécessaires.

Durée du séjour : une semaine dans la région de Tahiti, mais il serait préférable de retarder la visite jusqu'au moment où l'organisation de l'infrastructure du programme local sera plus complète.

Colonie des îles Gilbert et Ellice - S'intéresse à l'élevage des mulets et des chanidés dans les îles Gilbert ainsi qu'à la reprise de l'élevage de l'huître perlière dite "huître à lèvres noires" (*Pinctada margaritifera*) et de l'huître comestible dans les îles Ellices et à l'île Christmas. La Colonie souhaite la venue d'un consultant en huîtres perlières à Funafuti au début de 1971, lorsque bateaux et personnel seront disponibles.

Durée du séjour : le consultant devrait passer une semaine à Funafuti au début de 1971.

Nouvelle-Calédonie - S'intéresse à l'ostréiculture. Les stocks locaux d'huîtres de palétuvier ont été décimés il y a environ cinq ans. Une réglementation impose des clôtures saisonnières de quatre mois. Une exploitation ostréicole expérimentale a été établie dans le nord de la Grande Terre. En 1967, une concession a été accordée à un ostréiculteur privé sur la côte ouest, à environ 100 kilomètres de Nouméa.

L'ORSTOM donne des conseils techniques en matière d'ostréiculture et dispose de renseignements sur le degré de salinité et la température dans les diverses régions.

Durée du séjour : une semaine pour avoir une première vue d'ensemble de la région et inspecter des lieux d'élevage, à laquelle s'ajouteront des visites périodiques pendant le temps disponible en Nouvelle-Calédonie.

Territoire de Papouasie et de Nouvelle-Guinée - L'élevage de l'huître de palétuvier a déjà été pratiqué il y a plusieurs années, mais le projet n'a pas pris d'ampleur. Un projet a été mis au point avec M. Wada, du Japon, pour l'élevage de l'huître perlière dite "à lèvres dorées". L'aquiculture n'intéresse plus le Territoire pour l'instant car l'application pratique des renseignements est improbable.

Durée du séjour : aucun séjour actuellement.

Samoa occidentales - Tous les récifs et lagons étant propriété commune, il n'y a pratiquement aucune perspective d'aquiculture.

Durée du séjour : aucun séjour actuellement.

Iles Cook - Tous les récifs et lagons étant propriété commune, il n'y a pratiquement aucune perspective d'aquiculture.

Durée du séjour : aucun séjour actuellement.

Protectorat britannique des îles Salomon - Il existe des possibilités d'élevage de l'huître perlière dans le district occidental.

Durée du séjour : un consultant en élevage d'huître perlière devrait prévoir un séjour de deux semaines dans la région.

Territoire sous tutelle des îles du Pacifique - S'intéresse aux huîtres comestibles et des travaux sont en cours surtout pour améliorer la forme de l'huître de palétuvier grâce à de meilleurs collecteurs. Dans bien des régions, le tridacne a été épuisé, mais à Truk, Guam et Ponape, il reste des stock exploitables. Des méthodes d'exploitation rationnelle sont nécessaires.

Les trocas sont abondants, mais la demande s'accroît.

L'huître à lèvres noires *Pinctada margaritifera* n'existe pas en quantité exploitable commercialement. A Palau, un projet japonais d'avant la guerre a introduit l'huître à lèvres dorées pour la production perlière. Un expert ayant travaillé autrefois pour l'entreprise Mikimoto est disponible et des plans ont été préparés pour remettre sur pieds une petite industrie perlière locale destinée essentiellement à satisfaire la demande des touristes.

Il existe un projet officiel pour l'identification des larves de *Pinctada*, mais ce projet a besoin d'aide.

Le Territoire s'intéresse aussi à la pisciculture pélagique à Palau avec une espèce locale de picot (Saganidae). Un biologiste étudie son cycle biologique. Ce poisson se nourrissant d'algues, il serait possible de combiner la pisciculture et la malacoculture.

Le crabe de palétuvier existe à Truk, Palau et Ponape, mais pourrait ne pas se prêter à l'aquiculture.

Il existe, à l'Université de Hawaï, des renseignements océanographiques provenant d'études japonaises faites avant la guerre et de quelques études récentes dans les îles Marshall ; il existe cependant peu d'informations hydrographiques sur la plupart des régions côtières.

La construction d'un nouveau laboratoire d'Etat est prévu à Palau ; il aura un personnel de quatre à cinq membres et pourra recevoir quatre à cinq chercheurs invités.

L'Institut micronésien prévoit un nouveau laboratoire qui effectuera un plus grand nombre d'études de base qui fourniront à leur tour des renseignements pour l'exploitation et la mise en valeur des ressources du Territoire. L'Institut dispose d'un bateau de 81 pieds (24,60 mètres), bien équipé pour la recherche scientifique.

Durée du séjour : le Territoire demande la visite d'un consultant en aquiculture à Palau, à Truk et éventuellement à Yap,ce qui prendrait environ trois semaines. Un séjour à Ponape demanderait une semaine supplémentaire. Une période plus longue, englobant les services de consultants en pisciculture et peut-être en élevage d'huîtres perlières, serait nécessaire à la mise en oeuvre d'un programme d'action comprenant des implantations expérimentales.

DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA BECHE-DE-MER

Renseignements généraux et justification

Il ressort de la correspondance, de rapports verbaux et d'annonces parues dans des revues spécialisées que la demande de bêche-de-mer (Trepang) est forte et en hausse, surtout sur certains marchés d'Orient : Singapour, Hong Kong et Taipei.

On sait que les ressources sont considérables dans certaines régions de l'Océan Pacifique, mais leur exploitation depuis la guerre a été sporadique et mal organisée : en effet, les pêcheurs insulaires d'aujourd'hui n'ont pas, pour la plupart, les connaissances nécessaires à une exploitation efficace qui répondrait aux besoins d'un marché moderne.

Cette exploitation pourrait cependant ouvrir des perspectives de développement commercial dans les régions où le manque d'installations frigorifiques et la pauvreté de communications entrave le développement d'autres formes de pêche commerciale et où les autres possibilités de développement sont rares.

Il n'y a toutefois aucun manuel digne de foi sur les méthodes de détermination des espèces, le conditionnement, les débouchés et les besoins spéciaux du marché.

Objectifs

Rassembler des matériaux en vue de mettre au point un manuel illustré contenant tout ce qu'il faut savoir sur les espèces commercialisables d'holothuries dans le Sud-ouest du Pacifique ; le manuel contiendrait des illustrations en couleurs de l'organisme in situ, des illustrations du produit séché, une brève description de l'habitat naturel de l'animal ainsi que des instructions détaillées sur le ramassage, la conservation, l'emballage et la commercialisation du produit fini ; il y aurait aussi un glossaire des noms scientifiques et des noms locaux.

Plan et calendrier des travaux

On envisage l'emploi d'une équipe composée d'un spécialiste de la transformation du produit qui serait aussi un plongeur sous-marin et d'un chef d'équipe expérimenté en matière de plongée sous-marine, d'économie et de biologie marine. Employée en Nouvelle-Guinée et dans le Territoire sous tutelle, cette équipe portera ses efforts sur la rédaction d'un manuel identifiant les espèces se prêtant à la commercialisation par la photographie sous-marine et des descriptions

détaillées des habitats, etc. ; elle décrira de façon détaillée, au moyen de photographies, le processus de nettoyage, de cuisson, de séchage et d'emballage des diverses espèces d'importance commerciale ; elle dressera une liste des marchés et des prix moyens applicables à ces espèces ; elle fournira des instructions pour l'organisation des expéditions à partir des divers centres du Pacifique vers les principaux marchés.

Avant de passer à l'action sur place, le chef d'équipe étudiera les débouchés, tant personnellement qu'avec le concours de spécialistes en études de marchés.

Les autorités compétentes devront également tenir compte des recommandations du chef d'équipe quant au recrutement du spécialiste de la transformation et de la plongée, les deux hommes étant appelés à travailler en étroite collaboration.

Le manuel sera publié tout d'abord en anglais et en français, et les photographies, les plans et les textes originaux seront communiqués aux territoires désireux d'en publier des éditions en d'autres langues.

Contribution de contrepartie des gouvernements

Les administrations du Territoire sous tutelle et de Papouasie et Nouvelle-Guinée ont exprimé un intérêt considérable pour la mise sur pied d'un commerce d'exportation de bêches-de-mer. Elles disposent d'embarcations et pourraient détacher ou recruter du personnel insulaire pour aider aux travaux sur le terrain.

Experts : i) spécialiste de biologie marine, consultant
ii) technicien de la transformation du produit, consultant

a) Affectation : au début, Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

b) Titres et expérience souhaitables :

i) diplôme universitaire en biologie ou dans une discipline connexe et un ou deux ans d'expérience professionnelle en biologie des invertébrés marins, de préférence spécialisé dans les holothuries, expérience de la pêche et de la photographie sous-marines et de la commercialisation

ii) vaste expérience du ramassage, de la préparation, de la transformation, de l'emballage et du transport de la bêche-de-mer (Trepang) et bonne connaissance des exigences du marché.

c) Durée : i) 6 mois
ii) 6 mois

Programme de missions : à répartir entre le Territoire sous tutelle, la Papouasie et Nouvelle-Guinée, Hong Kong, Taipei, Singapour.

CONSERVATION DES LANGOUSTES

Renseignements généraux et justification

La langouste (famille des Palinuridés) dont la capture, extrêmement localisée, se pratique presque toujours à la main ou à la sagaie, suscite depuis dix ans un très grand intérêt pour l'industrie d'exportation des produits de luxe et on a besoin d'en savoir beaucoup plus sur les réserves existantes, leur disponibilité, leur production et le rythme auquel les réserves se reconstituent.

D'après les indications dont on dispose actuellement, presque uniquement par ouï-dire, ces réserves sont extrêmement vulnérables et se reconstituent très lentement.

En outre, la pêche n'étant généralement pas réglementée, les post-larves et les femelles oeuvées ne sont pas protégées.

Il existe plus de douze espèces différentes de Palinuridés qui sont plus ou moins exploitées dans le Pacifique Sud.

Le facteur qui limite le plus leur exploitation, du moins pour les marchés d'outre-mer, est sans doute l'absence de communications maritimes et aériennes régulières avec les îles et atolls périphériques qui sont, peut-être, plus productifs ainsi que l'absence quasi totale d'installations frigorifiques.

Sur la base des connaissances existantes et à une importante exception près, celle du golfe de Papouasie, il semble qu'il faille avant tout réglementer scientifiquement la pêche ; il faut en particulier protéger les post-larves (et peut-être les élever) et les femelles oeuvées.

Objectifs

Faire un inventaire préliminaire de la pêche à la langouste dans quelques territoires du Pacifique Sud et Sud-Ouest, notamment identifier les espèces et rassembler toutes les données possibles sur le comportement de ces organismes et la manière dont on les capture ; désigner les régions où il y a lieu de poursuivre les études et recherches (surtout en ce qui concerne l'augmentation des ressources au moyen d'abris artificiels et de l'élevage de larves en fin de développement) et rédiger des propositions préliminaires en vue de l'exploitation rationnelle des réserves disponibles.

Plan et calendrier des travaux

Le consultant se rendrait dans certains territoires, en particulier à Tonga, dans le Protectorat britannique des îles Salomon, aux Samoa américaines, aux îles Fidji, à Guam, dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique et en Papouasie et Nouvelle-Guinée. Il passerait deux à trois semaines dans chacun, et peut-être un peu plus longtemps en Papouasie et Nouvelle-Guinée où il apporterait son concours et ses avis au Service de l'agriculture, de l'élevage et des pêches pour les recherches en cours.

Contribution de contrepartie des gouvernements

Les gouvernements des Territoires mentionnés ci-dessus ont manifesté de l'intérêt pour la mise en place d'industrie d'exportation de la langouste, mais s'inquiètent déjà des risques d'épuisement des réserves. Ils ont tous des embarcations et seraient à même de détacher ou de recruter du personnel pour seconder le consultant.

Experts : Spécialiste de biologie marine, consultant

a) Affectation : Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

b) Titres et expérience : diplôme universitaire en biologie ou dans une discipline connexe et cinq ans au moins d'exercice professionnel de la recherche en biologie marine, portant de préférence sur les crustacés.

c) Durée : six mois.

ANNEXE VII

CONSERVATION ET EXPLOITATION DES TORTUES DE MER

Après un débat général sur ce sous-projet, les représentants des territoires ont résumé ainsi leurs avis :

1) Samoa américaines

Il y a peu de tortues de mer dans l'île principale. Au large, l'atoll Rose paraît offrir aux carets et aux tortues franches un excellent lieu de ponte mais l'élevage y est impossible, cet endroit étant classé réserve totale. Il semble que la meilleure façon d'accroître les stocks de tortues de l'île principale serait de collaborer avec les Samoa occidentales.

2) Iles Fidji

Ce territoire est conscient des dangers de la surexploitation des réserves naturelles de tortues. Il existe des quantités variables de tortues cuir, de tortues franches et de carets. Une réglementation protège déjà les réserves en régression, notamment par une période de fermeture de la chasse, l'exigence d'une taille minimale et l'interdiction absolue de ramener les oeufs. Il y a d'autres mesures, notamment l'interdiction de l'exportation des carapaces et le contingentement de l'exportation des articles d'écaille.

3) Colonie des îles Gilbert et Ellice

Il semble qu'il n'y ait actuellement qu'un seul atoll dans le groupe à avoir une population appréciable de tortues. Aucune réglementation ne la protège. Il n'y a pas de plans immédiats d'élevage des tortues ou d'exploitation rationnelle de cette ressource.

4) Polynésie française

Plusieurs îles de la région ont des stocks de tortues franches d'importance moyenne, notamment l'atoll de Mopelia et les îles Sous-le-Vent. La Polynésie française s'intéresse beaucoup au repeuplement mais a besoin des services d'un consultant en tortues de mer pour effectuer une enquête d'une durée de plusieurs mois.

5) Nouvelle-Calédonie

On a des renseignements limités sur les stocks de tortues. On utilise la tortue pour la confection d'articles-souvenirs et non pour l'alimentation. Aucune possibilité d'élevage de tortues ne semble exister, bien que l'îlot Surprise soit un bon refuge. L'intérêt pour les tortues de mer se limite au repeuplement éventuel.

6) Territoire de Papouasie et Nouvelle-Guinée

On a des renseignements limités sur les stocks. La pêche à la tortue est exclusivement vivrière et rien ne semble indiquer une diminution du stock. Aucun programme particulier applicable aux tortues n'est envisagé.

7) Iles Cook

On sait qu'il existe des réserves considérables de tortues de mer à l'atoll Palmerston, lieu de refuge vaste et excellent. Toutefois, l'exploitation par les hommes et l'action d'autres prédateurs pèsent sur cet emplacement qui, en raison de son éloignement, est difficile à surveiller et à exploiter. On estime que l'atoll Palmerston pourrait bien devenir un fournisseur important d'oeufs de tortues pour les couvoirs situés ailleurs si les problèmes logistiques pouvaient être résolus. Le territoire a besoin d'un spécialiste pour faire une étude et une évaluation précise du potentiel de Palmerston.

8) Territoire sous tutelle des îles du Pacifique

Ce territoire a déjà eu une station d'élevage de carets à Palau où les petites tortues sont abritées et nourries de déchets de poisson jusqu'à l'âge de six ou sept mois, puis libérées à des endroits sélectionnés. Près de 3.000 carets ont été élevés de la sorte avant l'arrêt du projet pour des raisons financières en 1969. Le Territoire sous tutelle a un bon potentiel en matière d'élevage de tortues et s'intéresse beaucoup à ce sous-projet. Il a besoin d'un consultant en tortues de mer pour faire une étude d'ensemble et donner des conseils sur l'exploitation des tortues.

9) Samoa occidentales

A la suite d'études sur le déclin de la population de tortues franches au début de l'année, la Division des pêches a lancé un projet qui vise à augmenter les stocks actuels de tortues et à fournir finalement des petites tortues aux autres territoires pour leurs propres opérations de repeuplement. Un couvoir fonctionne déjà, près des lieux de ponte qui subsistent ; des bâtiments et des logements convenables ont été acquis ; une législation a été mise au point et les services à plein-temps d'un volontaire du Peace Corps, spécialiste de biologie marine, qui dirigera le couvoir ont été promis pour le 1er janvier 1971. En outre, M. Hirth, consultant de l'ADPIPS en tortue de mer, a passé dix jours sur place et a commencé un programme de marquage des tortues, premier du genre dans le Pacifique Sud. Les Samoa occidentales s'intéressent au plus haut point au succès de l'établissement de ce couvoir

de tortues franches et offrent de tenir lieu de centre pour le repeuplement d'autres territoires et pour aider à résoudre des problèmes de recherche de base. Les Samoa occidentales s'intéressent beaucoup à l'obtention des services du consultant pour quelques mois en 1971, ainsi qu'à l'obtention des fonds nécessaires pour assurer le ramassage des oeufs de tortues des autres territoires (atoll Palmerston et îlot Surprise par exemple) pour permettre de constituer rapidement des stocks de petites tortues dans la région.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES PECHES DANS LES ILES DU PACIFIQUE SUD

PNUD/FAO/CPS

COMITE CONSULTATIF DES PECHES

M E M B R E S

Colonie des îles Gilbert et Ellice

M. James Hughson
Fisheries Section
TARAWA

Condominium des Nouvelles-Hébrides

Professeur François Doumenge
Professeur de Géographie
Université de Montpellier
MONTPELLIER (France)

Iles Fidji

M. Albert Adams
Senior Fisheries Officer
Fisheries Division
Department of Agriculture
SUVA

Nouvelle-Calédonie

M. Jean-Jacques Eude
Chef du Service de l'Inscription
Maritime et de la Marine Marchande
B.P. 36
NOUMEA

M. Michel Legand
Chef de la Section Océanographie Biologique
Centre ORSTOM
NOUMEA

Polynésie française

Professeur François Doumenge
Professeur de Géographie
Université de Montpellier
MONTPELLIER (France)

Samoa américaines

M. Stanley Swerdloff
Supervisor
Department of Marine Resourses
Office of the Governor
PAGO PAGO

Samoa occidentales

M. William Travis
Fisheries Officer
Department of Agriculture, Forests and Fisheries
APIA

Territoire de Papouasie et Nouvelle-Guinée

M. Gregory K. Graham
Deputy Assistant Director
Division of Research and Surveys
Department of Agriculture
KONEDOBU

Territoire sous tutelle des îles du Pacifique

M. Peter Wilson
Fisheries Management Biologist
KOROR, Palau
Western Caroline Islands

Représentant de la FAO

M. Nakaji Kojima
Fonctionnaire princial (Exécution des projets)
Departement des pêches
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Via delle Terme di Caracalla
ROME (Italie)

PNUD

M. Michael Priestley
Représentant régional adjoint du PNUD
APIA (Samoa occidentales)

* * * *

M. Alan Tubb
Directeur
Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud
B.P. 9
NOUMEA (Nouvelle-Calédonie)

M. Valentine Hinds
Codirecteur
Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud
B.P. 9
NOUMEA (Nouvelle-Calédonie)

M. Alan Harris
Directeur de programme (économique)
Commission du Pacifique Sud

CONSULTANTS

M. Ray George
Western Australian Museum
PERTH, Australie occidentale (Australie)

M. John Glude
Fish and Wild Life Service
Bureau of Commercial Fisheries
6116 Arcade Building
SEATTLE, Washington 98101 (Etats-Unis)

M. Robert Clutter
Departement des pêches
FAO
Via delle Terme di Caracalla
ROME (Italie)

M. John Fyson
Naval Architect
Caribbean Fishery Development Project
P.O. Box 640 C
BRIDGETOWN (La Barbade)

OBSERVATEURS

M. Jean Emond
Second Commissaire français
à la Commission du Pacifique Sud
NOUMEA (Nouvelle-Calédonie)

M. Warren Ellacott
Motu Uta
PAPEETE, Tahiti (Polynésie française)

SECRETARIAT

M. M. Chandler
Interprète

M. R. Compton-Smith
Interprète

M. C. Stenersen
Interprète

Mlle O. Pitt
Secrétaire

L'ETAT DE LA PECHE A TONGA

a) A Tonga, la pêche relève de deux organismes : la Police qui est officiellement chargée de la pêche sur les récifs, le long des côtes et dans les lagons, et le Service de l'agriculture qui s'occupe de la pêche pélagique. Mais en fait, le Service de l'agriculture essaye depuis deux ans de se substituer à la Police en ce qui concerne la pêche près des côtes : il a conduit plusieurs enquêtes et a fait pression sur la Police pour qu'elle fasse respecter les règlements sur la pêche, qui sont d'ailleurs bien sommaires.

b) Les fonctionnaires responsables sont : 1) The Hon. 'Akau'ola, ministre de la Police, et 2) le Chef du Service de l'agriculture, J.H.N. Pitman.

c) Il n'y a pratiquement pas de politique de la pêche à Tonga mais on cherche à en arrêter une et l'on a demandé, en vue d'élaborer une déclaration de principe, l'aide de plusieurs institutions internationales, y compris la CPS et la FAO par l'entremise du PNUD ; cette démarche est restée jusqu'ici sans succès. Ci-joint, le texte des lois et règlements régissant la pêche sous tous ses aspects* (un règlement nouveau, analogue à celui des îles Fidji, est en cours de rédaction).

d) On n'a pas encore fait de recherches proprement dites, mais on a conduit plusieurs enquêtes dont la liste figure dans : A brief resume of Fishery Development in Tonga, document en date du 17 février 1969 qui a été rédigé à l'intention de M. V.T. H inds, spécialiste des pêches de la CPS, et qui donne la plupart des renseignements nécessaires (texte ci-joint)*.

---

* Conservé par le Secrétariat

EXPOSES DES TERRITOIRES

ILES FIDJI

a) Enquêtes sur les récifs et atolls. - L'inquiétude qu'inspire aux îles Fidji l'état de leurs récifs s'est manifestée dans les résolutions adoptées au Séminaire sur la valeur du récif et les dangers de surexploitation, qui a eu lieu à Suva le 5 août 1969. Ces résolutions demandent précisément une étude continue du récif telle qu'elle est envisagée par l'ADPIPS ; les résultats de tous travaux entrepris dans ce domaine ne peuvent donc qu'être très utiles aux îles Fidji.

b) Conservation et exploitation des tortues de mer. - Nous nous intéressons à la conservation de cette ressource, qui d'ailleurs nous préoccupe : notre Division des pêches entretient une correspondance active avec les experts de cette question et collabore notamment à des programmes de marquage. La tortue de mer a une très grande valeur pour les îles Fidji puisqu'elle fournit de la viande à la population et de l'écaille pour l'industrie touristique et pour l'exportation ; ce programme ne peut être que d'une très grande utilité pour les îles Fidji.

c) Développement de l'industrie de la bêche de mer. - On ne se préoccupe guère, à l'heure actuelle, de mettre en valeur ce produit de la mer aux îles Fidji ; mais, s'il se révélait que le marché est en expansion, notre pays aurait tout intérêt à y faire son entrée. Cela serait particulièrement utile pour les régions périphériques. Ce n'est peut être pas la partie la plus importante du programme de travail, mais elle peut être utile.

d) Conservation des langoustes. - Nous n'avons, dans ce domaine, que très peu de données sur l'importance de nos ressources et la possibilité d'instituer une pêche rentable ; faute de renseignements sur les langoustes du pays, il n'est pas possible de les protéger par voie de législation. Toute étude dans ce domaine permettrait au Gouvernement d'adopter les textes nécessaires à la protection des langoustes et ouvrirait peut-être la voie à leur exploitation scientifique et rationnelle qui créerait une source de revenu sur les marchés touristique et d'exportation.

e) Construction de bateaux en béton armé. - C'est à la demande des îles Fidji qu'a été prévue cette partie du programme de travail ; dans le cadre d'un plan dont la mise au point s'achève, le Gouvernement des îles Fidji va, collaborant avec l'Institut technique Derrick, construire des bateaux tout en apprenant à des stagiaires à les construire. Il est entendu que dès que cette partie du programme de travail aura été approuvée, l'expert de l'ADPIPS viendra participer aux travaux en cours à l'Institut Derrick. Il ne fait aucun doute que cette technique présente le plus grand intérêt pour les programmes de pêche des territoires de la région.

f) Développement de l'aquiculture en eau de mer et en eau saumâtre. - Les îles Fidji ont déjà pris des mesures pour lancer dans ce domaine des projets pilotes, notamment en matière d'ostréiculture, et apprécieraient hautement toute aide disponible dans le cadre de ce programme, sous la forme de visites de spécialistes. Peut-être plus important encore est l'intérêt manifesté par la population fidjienne pour l'installation de parcs à poissons le long du rivage ; toute l'aide que l'on pourra offrir n'en sera que plus utile.

-=-=-=-=-=-=-

EXPOSES DES TERRITOIRES

TERRITOIRE DE PAPOUASIE ET NOUVELLE-GUINEE

PROJET REGIONAL CPS/PNUD DES PECHES - ADPIPS

L'Administration de Papouasie et Nouvelle-Guinée a formulé les observations ci-après sur le projet de programme de travail de l'Agence de Développement des Pêches dans les Iles du Pacifique Sud diffusé avec le Savingram CPS nº 24 du 13 mars 1970

"Projet de programme de travail

Les objectifs de chacun des projets envisagés gardent, dans l'ensemble, un caractère assez général et nous supposons que l'un des principaux but du Comité consultatif sera de préciser ces objectifs et l'orientation à donner aux recherches. Il est donc difficile de faire l'analyse critique des projets avant que le Directeur du projet n'ait eu la possibilité de développer ses vues.

La plupart des projets énumérés consistent essentiellement à passer en revue la situation actuelle afin d'avoir un point de départ pour faire des recommandations sur les recherches ou le développement à entreprendre : le succès de cette phase dépendra donc beaucoup des capacités et de l'expérience du personnel recruté. Cela est d'autant plus vrai que les contrats sont de courte durée et, cela étant, les qualifications demandées sont en général trop faibles, surtout en ce qui concerne l'expérience.

Voici maintenant nos observations sur chaque projet ;

1. Récifs et atolls

L'importance de cette étude ne fait aucun doute, mais il s'agit d'un immense domaine et il faudrait veiller à ce que tout projet de recherche entrepris à la suite de l'étude tienne compte des réalités, ainsi que des ressources dont disposent les territoires.

2. Tortues de mer

Cette question n'a guère qu'un intérêt théorique pour le Territoire.

3. Bêche de mer

Nous avons grand besoin d'un manuel qui traite cette question à fond. Mais il faudrait que ce manuel contienne une étude des marchés et des préférences éventuelles de la clientèle du point de vue de la qualité, de la présentation, etc.

4. Langouste

L'utilité d'une étude sur la langouste pour le Territoire dépendra de la personne qui sera recrutée pour la faire. Nos recherches dans ce domaine sont très en avance sur celles de tout autre territoire du Pacifique Sud et ce projet ne présenterait d'intérêt réel pour nous que si nous pouvions passer en revue notre programme et nos méthodes avec un spécialiste très expérimenté.

5. Construction de bateaux en béton armé

Cela ne présente pas d'intérêt pour notre Territoire car nous avons déjà deux firmes de construction navale qui appliquent cette technique, dont l'une collabore avec une école professionnelle à la formation d'ouvriers spécialisés.

6. Développement de l'aquiculture en eau de mer et en eau saumâtre

Dans une perspective lointaine, c'est là pour nous un des plus importants aspects du développement des pêches, mais nous n'avons aucun plan d'action dans l'immédiat".

-=-=-=-=-=-

EXPOSES DES TERRITOIRES

ILES COOK

DEMANDE D'AIDE

Le Gouvernement des îles Cook prie la Commission de bien vouloir examiner favorablement les demandes ci-après.

PREMIERE DEMANDE : Que la CPS fasse entreprendre une étude sur le marché de l'huître nacrière et du troca.

JUSTIFICATION : Sachant que l'expansion de la pêche à l'huître nacrière et au troca, si utile pour les îles Cook, dépend des aléas et des fluctuations du marché mondial, le Gouvernement de ce Territoire demande à la CPS de faire entreprendre une étude du marché qui fournisse des directives pour la planification de cette précieuse industrie.

DEUXIEME DEMANDE : Que l'ADPIPS apporte une aide technique aux îles Cook pour l'exécution de leur programme de pêche en leur procurant deux (2) experts tahitiens de la pêche au "Bonito" qui démontreraient la technique de pêche à la bonite à ventre rayé au moyen du leurre de nacre tahitien.

JUSTIFICATION : Au début d'octobre, la Section des pêches des îles Cook a commandé deux bateaux de pêche du type "Bonito" à livrer en mars 1971.

L'ADPIPS faciliterait considérablement le développement des pêches aux îles Cook en procurant pour une période d'au moins deux (2) mois les services de deux (2) pêcheurs tahitiens spécialisés dans la technique de pêche à la bonite à ventre rayé au moyen du leurre de nacre tahitien, qui initieraient les pêcheurs locaux à cette méthode.

Si cette aide est accordée, il serait bon que les experts tahitiens arrivent au même moment que les nouveaux bateaux de pêche, c'est-à-dire vers le milieu de mars 1971. Il faudrait, si la chose est possible, que ces pêcheurs tahitiens parlent un peu l'anglais.

TROISIEME DEMANDE: Que l'ADPIPS apporte son aide technique aux îles Cook pour la mise en oeuvre de leur programme de pêche en leur envoyant en mission M. H. Hirth, spécialiste des tortues de mer, pour donner des conseils sur l'élevage et la protection des tortues.

JUSTIFICATION : En vue d'assurer la propagation de la tortue verte (Chelonia mydas) et de constituer une précieuse réserve alimentaire, le Gouvernement des îles Cook demande à l'ADPIPS de détacher M. H. Hirth auprès de sa Section des pêches pour donner des conseils sur les mesures de protection des tortues et enseigner les techniques d'établissement d'élevages de tortues.

QUATRIEME DEMANDE: Que l'ADPIPS apporte une aide technique aux îles Cook pour l'exécution de leur programme de pêche en leur procurant un expert de la perliculture artificielle, qui formerait des habitants du pays à cette technique.

JUSTIFICATION : Etant donné la valeur que pourrait prendre une industrie des perles de culture dans le contexte de l'expansion touristique des îles Cook, le Gouvernement de ce Territoire demande à l'ADPIPS de détacher auprès de sa Section des pêches, pendant le temps nécessaire, un expert de la perliculture artificielle.

La perliculture artificielle envisagée se ferait parallèlement à la pêche de l'huître nacrière actuellement pratiquée à Manihiki.

-=-=-=-=-=-

L'ETAT DE LA PECHE AUX ILES COOK

Aux îles Cook, la pêche relève du Ministère de l'agriculture et des pêches ; elle est actuellement administrée par le Service de l'agriculture, mais va passer sous l'autorité de la Section des pêches, dont le chef a été recruté le 1er juillet 1970.

Voici quels sont actuellement les fonctionnaires qui s'occupent du programme de pêche :

Ministre de l'agriculture et des pêches
Hon. A.P. Short

Chef de la Section des pêches
M. Barry B. White

Chef adjoint de la Section des pêches
Capitaine Ioaba Marsters.

Le Cabinet a adopté, le 13 août 1970, un programme très complet dressé par le Chef de la Section des pêches, M. Barry White. Ce programme prévoit une flotille de bateaux rapides de 10,60 m du type "Bonito" ; des frigorifiques et des installations de manutention du poisson sur les îles périphériques d'Aitutaki, Pukapuka, Palmerston et Manahiki ; des glacières "portatives" à bord des bateaux qui relient les îles, pour transporter le produit des îles périphériques jusqu'à une usine de traitement du poisson et à un magasin de vente au détail à installer à Rarotonga, où vit plus de la moitié de la population de l'archipel. Ces installations seront gérées par une coopérative de pêcheurs qui est en voie de formation. Les bateaux de pêche seront achetés par les pêcheurs dans le cadre d'un système d'achat administré par la Section des pêches.

Cette Section va lancer un programme de recherche océanographique : on va, pour commencer, établir la carte des températures superficielles, sonder la couche thermocline et faire des sondages en profondeur pour déterminer le relief des fonds autour des îles et repérer les guyots et les zones de remontée. Ces opérations seront faites à bord du RAVAKAI, navire de la Section des pêches. On prévoit, dans l'immédiat, des projets pilotes en biologie marine : ostréiculture et mytiliculture, recherche sur la perliculture, l'élevage des langoustes, la transplantation, la culture et la commercialisation du troca et de l'huître nacrière.

A l'heure actuelle, toute la pêche se fait sur le plan de la subsistance, exception faite d'un bateau local qui fait de la pêche commerciale à la palangre. Rarotonga, où vit plus de la moitié de la population de l'archipel, consomme actuellement quelque 350 g de poisson par personne et par semaine et la pêche de subsistance y est presque inexistante car il y a pénurie de main-d'oeuvre et tous les hommes valides ont un emploi. Le besoin d'aliments à haute teneur en protéine se fait gravement sentir. En 1969, on a importé de Nouvelle-Zélande plus de 50 tonnes de poisson congelé.

On espère que, d'ici la fin de 1971, le programme de pêche pourra fournir quelque 300 tonnes de poisson pour la consommation locale et que la pêche commerciale fera travailler une centaine d'insulaires.

Texte original : anglais.

L'ETAT DE LA PECHE A NIUE

1. Autorité gouvernementale responsable des pêches

Service de l'agriculture.

2. Ses agents

Chef du Service de l'agriculture : M. N. Lund.

3. Politique gouvernementale

Le Gouvernement de Niue cherche à améliorer la pêche de subsistance en perfectionnant les installations de débarquement et les bateaux de pêche et en introduisant dans le pays de nouveaux bateaux : l'Office du développement de Niue consent des prêts pour l'achat d'embarcations, de moteurs et d'engins de pêche. Le programme de pêche va sans doute se développer à la suite de la récente mission du spécialiste des pêches de la CPS, M. V.T. Hinds, dont le rapport est actuellement étudié par le Gouvernement.

4. Programme de recherche

Néant.

5. Caractéristiques de la pêche

La pêche se situe en général sur le plan de la subsistance ; c'est une activité subsidiaire des petits agriculteurs. L'insulaire de Niue est tenu par la coutume d'être à la fois un bon cultivateur et un bon pêcheur. Il pêche dans une pirogue de fabrication locale et ses méthodes sont diverses : pose de ligne profonde à la main, pêche à la cuiller, capture nocturne d'exocets au filet, ligne à main peu profonde sur le versant Est de l'étroit plateau corallien frangeant. Il n'y a pas de pêche commerciale à Niue et le poisson se vend rarement en dehors du groupe familial. On évalue à quelque 22.500 lb* la quantité annuelle de poisson débarqué. Pour fournir à la population les quelque 130.000 lb de poisson dont elle a besoin par an, on importe du poisson en boîte du Japon et du poisson congelé de Nouvelle-Zélande. L'approvisionnement local en poisson frais est de très loin inférieur à la demande.

6. Tableaux statistiques

a) Effectif des employés. On évalue très approximativement à 500 le nombre des hommes qui consacrent une partie de leur temps à la pêche de subsistance.

b) Nombre et type des bateaux utilisés. 320 pirogues à une place et une trentaine de pirogues à trois places servent à la pêche locale. Aucune n'est motorisée.

Il y a aussi trois petits canots équipés d'un moteur hors-bord et quatre bateaux de pêche sportive propulsés par des moteurs hors-bord pouvant atteindre 50 hp. Un bateau de pêche sportive est muni, à l'intérieur, d'un moteur de 70 hp.

c) Production classée par espèces. Il n'y a pas de statistiques permettant de classer la production suivant les espèces mais on trouve de temps à autre, tout au long de l'année, les poissons suivants : bonite, thon à nageoire jaune, thazard, chinchard, thazard bâtard, saurel, dauphin, voilier, exocet et bécune. En certains endroits, on pêche parfois, par beau temps, des mérous, des perches et des dorades. Dans beaucoup de localités, la pêche est limitée par le manque de lieu de débarquement.

d) Exportation de produits de la mer. Néant.

e) Quantités consommées sur place. En 1969, on a consommé 78.573 lb de poisson en boîte et 24.048 lb de poisson congelé, soit un total de 102.621 lb de poisson importé, d'une valeur de 18.209 dollars néo-zélandais ; les besoins essentiels s'élevant à 130.000 lb par an, il y a un déficit de 27.379 lb ; on estime que la pêche locale peut en fournir très approximativement 22.500.

f) Importations de produits de la mer. Voir alinéa e).

Texte original : anglais

CONCOM/1/70/WP.6

ANNEXE VIII

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES PECHES DANS LES ILES DU PACIFIQUE SUD

PNUD(SF)/FAO

COMITE CONSULTATIF DES PECHES

PREMIERE SESSION

NOUMEA, NOUVELLE-CALEDONIE

30 octobre - 4 novembre 1970

L'ETAT DE L'INDUSTRIE DE LA PECHE

En même temps que l'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud entreprenait ses travaux, les Administrations faisaient preuve d'un souci nouveau pour l'avenir de la pêche sur les récifs et atolls du Pacifique Sud.

La Colonie des îles Gilbert et Ellice, Guam, les îles Cook, les îles Fidji, la Polynésie française, les Samoa américaines, les Samoa occidentales, le Territoire de Papouasie et Nouvelle-Guinée et le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique ont désormais des services des pêches solidement établis et en pleine activité. Dans les autres territoires de la région, l'administration et le développement des pêches relèvent en général du Service de l'agriculture, qui manque d'ailleurs le plus souvent de personnel qualifié et expérimenté dans ce domaine.

Avant la deuxième guerre mondiale, "l'industrie" consistait presque uniquement à récolter et à vendre le troca, le burgau, l'huître nacrière et la bêche-de-mer, tandis que les autres produits plus comestibles de l'ensemble récifo-lagunaire étaient essentiellement pêchés à des fins de subsistance ; il y avait, ça et là, des tentatives isolées pour mettre en place un système de ravitaillement des centres urbains en expansion, des grandes plantations, etc.

Depuis vingt ans on redouble d'efforts dans les territoires pour introduire des méthodes de pêche sûres et rentables, organiser le transport des prises et stabiliser l'alimentation des marchés, mais les résultats ont jusqu'ici été médiocres.

L'immensité des distances, le caractère primitif des bateaux et engins de pêche, la pénurie de personnel qualifié (local ou expatrié), l'absence ou l'insuffisance des installations frigorifiques et le manque quasi-total de capitaux, venant s'ajouter à la facilité de se procurer à bon marché des produits de la mer en boîte, ont abouti à la situation lamentable dans laquelle se trouve actuellement une industrie riche de possibilités.

Les capitaux étrangers ont été attirés à deux niveaux, le plus élevé concernant l'exploitation de la pêche hauturière au thon, aux voiliers et marlins et au requin. Notons ici que ces deux derniers groupes, quoique tenant une place importante dans les prises, ne constituent qu'une faible part des poissons débarqués car ils ne se vendent pas très bien. La cale des bateaux de pêche (qui battent presque tous pavillon de Corée ou de Taïwan) n'ayant qu'une capacité limitée, ces excellents poissons sont rejetés à la mer en très grandes quantités lorsque le thon mord bien.

Au niveau inférieur, des entreprises relativement modestes, qui ne possèdent parfois qu'un navire, ont été incitées à placer des capitaux dans la pêche à la langouste et à la crevette, produits dont la demande est pratiquement illimitée.

Malheureusement, on ne sait encore pas très bien quelle est, dans ce cas, l'importance des réserves existantes et à quel rythme elles se renouvellent ou augmentent. Malgré l'absence quasi-totale de statistiques, la vulnérabilité de ces réserves, en particulier des langoustes, paraît être alarmante et l'on peut dire qu'aucune des entreprises montées dans les territoires depuis quinze ans n'a été vraiment profitable.

A la suite d'une circulaire [référence ADPIPS C/2/1b du 1er juillet 1970], divers territoires ont envoyé des renseignements sur la situation de leurs pêches.

Ces réponses sont annexées à la présente note.

Dans certains cas, d'autres documents ont été envoyés, notamment des rapports, le texte des lois et règlements régissant la pêche etc. Ce sont là des documents assez volumineux que l'on pourra consulter au Secrétariat.

ETAT D'INDUSTRIE DES PECHES

TERRITOIRE DE PAPOUASIE ET NOUVELLE-GUINEE

L'industrie des pêches dans le territoire est placée sous l'autorité du Department of Agriculture, Stock and Fisheries, dont le Directeur est seul compétent pour l'attribution des licences (voir annexe A pour la structure et l'organisation des sections correspondantes du Département).

En bref, l'Administration adopte en matière de gestion et de développement des pêches les lignes de conduite suivantes :

1. Amélioration des techniques de pêche au niveau de subsistance.

2. Développement des pêches commerciales locales par la population autochtone à partir de méthodes traditionnelles améliorées : notamment filets maillants, pêche aux cordes et aux lignes traînantes, utilisation de pirogues, de canots à moteur et de youyous propulsés par moteurs hord-bord.

3. Encouragement de la participation des autochtones à la pêche côtière par la mise au point d'embarcations convenables d'environ 12 mètres de longueur.

4. Recrutement et formation de personnel local par les entreprises étrangères opérant dans le territoire.

5. Encouragement d'opérations conjointes dans le territoire avec du personnel étranger (les principes généraux de ce genre d'activités sont indiqués à l'annexe B*).

Sur le plan de la gestion et du développement des pêches, c'est le Directeur du Department of Agriculture, Stock and Fisheries qui octroie les licences aux bateaux de pêche appartenant à des étrangers et qui peut imposer toutes les limitations ou restrictions qu'il juge nécessaire afin :

1. de protéger les zones de pêche traditionnelles ;

2. de réserver le droit d'exploiter certaines ressources spécifiques à certaines collectivités, par exemple la zone des Barramundi à Daru aux Kawai, et la zone de la langouste épineuse aux collectivités des îles Yule ;

3. de lutter contre l'exploitation abusive de certaines ressources par des entreprises étrangères, notamment la pêche aux crevettes et à la bonite en diminuant le nombre de licences et en contrôlant les déplacements des bateaux.

On notera que l'Ordonnance sur les pêches de la Papouasie et Nouvelle-Guinée ne s'applique que dans la limite de trois milles, et que la loi sur les pêches du Commonwealth australien s'applique à la zone comprise entre trois et douze milles de la côte (l'Ordonnance de 1966 sur les pêches (licences) du Territoire de Papouasie et Nouvelle-Guinée, avec les règlements particuliers et amendements, figure en annexe C*).

Le programme du Département en matière de recherche sur les pêches figure en annexe B*.

On trouvera en annexe E* un résumé des activités des pêches privées étrangères pendant l'année 1969. En outre, par une opération conjointe groupant des intérêts australiens et japonais, il a été effectué depuis mars 1970 une enquête à des fins commerciales sur le stock de bonite dans la zone de la Nouvelle-Irlande et le montant des exportations atteint déjà 3.000 tonnes. Il n'y a pas de statistiques adéquates sur la production de subsistance et la production quasi-commerciale, mais un échantillonnage permet de situer la récolte annuelle aux environs de 17.000 tonnes.

On trouvera en annexe F* des détails sur les importations et les exportations des produits à base de poisson pour l'exercice 1968/1969.

G.K. GRAHAM
Sous-Directeur adjoint
(Recherche et enquêtes)

NOTE - Les annexes A - F ont été retenues par le Secrétariat.

ETAT D'INDUSTRIE DES PECHES

REPUBLIQUE DE NAURU

1. Organisme gouvernemental responsable des pêches

Ministère du développement et de l'industrie.

2. Fonctionnaires intéressés

a) Secrétaire du développement et de l'industrie - M. A. Carter.

b) Chargé de programme - M. L.G.N. Harris.

c) Chargé de programme adjoint - M. K. Clodumar.

3. Politique du Gouvernement

Dans le cadre de son programme de diversification des sources de revenus, le Gouvernement désire vivement créer une industrie des pêches ; il a fait procéder récemment à une étude de rentabilité des pêches et du traitement de leurs produits dans le pays, et il examine actuellement le rapport présenté à ce sujet.

4. Programme de recherches

Néant.

5. Description générale de l'industrie des pêches

A l'heure actuelle, l'industrie des pêches peut être considérée comme quasi commerciale ; conduite à une échelle modeste, elle est entre les mains des résidents de l'île.

On se sert de bateaux à moteur ou de pirogues fabriquées sur place, mais il manque encore un réseau de distribution : le poisson est vendu directement aux consommateurs qui s'attroupent pour l'acheter dès que les embarcations pénètrent dans le chenal ; ces relations directes entre pêcheurs et consommateurs semblent suffire à la distribution en petites quantités.

On évalue à 5 tonnes environ le total des prises quotidiennes.

6. Données statistiques

a) Nombre d'hommes employés : la pêche est pratiquée de façon spontanée et il n'y a pas de main-d'oeuvre spécifiquement orientée vers cette industrie.

b) Nombre et types de bâtiments utilisés : on ne dispose pas actuellement de chiffres concernant le nombre de bâtiments. Ceux qui sont en service appartiennent à deux types :

1) canots automobiles (4,7 m à 6,2 m, équipés de moteurs hors-bord)

2) pirogues en bois de fabrication locale.

c) Production - par espèces :

Espèces	Saison de pêche
Bonite (Eae)	Toute l'année
Albacore (Itibab)	Toute l'année
Requin	Toute l'année
Barracuda	Toute l'année
Orphies	Toute l'année et des bancs importants font leur apparition de temps à autre
Aiguilles de mer	Toute l'année
Poisson volant	Toute l'année
Seriole (Eokwae)	Des bancs importants font leur apparition de temps à autre en même temps que des sébastes
Degerera (sébastes)	Font des apparitions irrégulières, suivis de sérioles, mais c'est généralement en mai, juin, juillet, octobre et novembre qu'on les capture
Earoto (poisson de profondeur)	Toute l'année (même appât que pour les sérioles)
Damebo (thon gras)	On le trouve parfois la nuit dans les parages fréquentés par les poissons volants.

d) Exportation de produits de la mer : néant.

e) Quantités consommées localement : on ne dispose pas de renseignements.

f) Produits de la mer importés (1968/1969) :

Pays d'origine	Nature	Quantité (en livres)	Valeur $A
Australie	Poisson glacé ou surgelé autre que le thon	6.300	1.192
	Crevettes fraîches	1.035	878
	Langoustes	3.655	4.408
	Crevettes bouillies	2.900	2.102
	Saumon en boîte	13.428	4.402
	Poisson en boîte autre que le saumon	24.516	6.778
	Préparations de poisson	1.200	655
	Ormeaux	2.582	1.647
		55.616	22.062
Autres pays	Poisson en boîte autre que le saumon	19.837	3.192
	Préparations de poisson	3.120	647
		22.957	3.839
	Total des importations	78.573	25.901

L'ETAT DE LA PECHE DANS LA COLONIE DES ILES GILBERT ET ELLICE

La situation de la pêche dans ce territoire se présente comme suit :

a) La pêche dans la Colonie est uniquement vivrière, à l'exclusion de toute pêche commerciale. La seule exportation de produits de la mer dont il soit fait état est celle d'environ 2 tonnes d'ailerons de requins par an.

b) Certaines des îles possèdent des parcs à poisson artificiels. Ces parcs servaient à l'élevage de chanidés mais depuis l'introduction de tilapia, aucune de ces espèces ne prospère. Le tilapia n'est pas prisé des insulaires.

c) Jusqu'en février de cette année, il n'y avait pas de personnel des pêches en poste dans la Colonie, mais des rapports ont été présentés au gouvernement par des experts en visite : M. R. Powell, M. A. Adams, le PNUD et M. D.N.F. Hall.

d) En mai de cette année, a été créée la section des pêches de l'Administration et a été approuvé le devis de construction d'un bateau hydrographique de haute mer, de 15 m de long, pouvant servir à plusieurs usages. Une ouverture de crédit a également été approuvée pour le recrutement de personnel supplémentaire et l'on s'occupe actuellement de trouver un expatrié pour seconder le Chef de la Section des pêches, ainsi que d'autres agents des pêches.

e) La Section des pêches comprend actuellement le Chef de la Section et deux agents des pêches (stagiaires). En outre, on s'occupe de former quatre pêcheurs locaux.

f) Le nouveau bateau doit être livré vers la fin de l'année et, en attendant, la Section des pêches peut se servir d'un navire local de 12 m pour les études préliminaires. Ce bateau est équipé d'un dispositif multiple de pêche à la cuiller.

g) Il n'y a aucune statistique des quantités de poisson débarquées ou capturées par les pêcheurs de la Colonie. La Section des pêches s'occupe actuellement de faire une étude statistique et l'on espère pouvoir fournir quelques renseignements avant la réunion du Comité consultatif.

h) Les objectifs de la Section des pêches sont les suivants :

1. Lancer un programme de recherche pour arriver à savoir d'ici décembre 1971 si les opérations suivantes sont rentables dans un rayon de 160 km autour de Tarawa :

   a) capture, congélation et exportation de bonite et de thon

   b) capture, salage et exportation de produits à base de poisson.

2. Développer les pêches locales en 1970-71 pour satisfaire la demande croissante du marché local.

3. Au cas où le programme de recherche esquissé ci-dessus donnerait des résultats positifs, commencer en 1972 à mettre sur pied des industries d'exportation du poisson.

4. Etudier en 1971 la rentabilité éventuelle de petites industries subsidiaires de la pêche.

i) Ci-joint un exposé préliminaire sur le développement des pêches* et un tableau récapitulatif du personnel et de l'équipement de la Section des pêches.

---

* Conservé par le Secrétariat

ETAT D'INDUSTRIE

CONDOMINIUM DES NOUVELLES-HEBRIDES

1. Désignation de l'autorité officielle responsable des pêches

Service de l'agriculture, Port-Vila, Nouvelles-Hébrides.

2. Nom et titre des postes des fonctionnaires officiels intéressés

Néant.

3. Lois et règlements sur les pêches

Des règlements sur les pêches de homards, de troques et d'escargots verts ont été promulgés.

4. Programmes de recherche

Néant.

5. Description générale des activités des pêches

Les activités des pêches se situent en général à un niveau de subsistance, les seules opérations commerciales étant celles de la "South Pacific Fisheries Co.", Pallicolo, Santo, Nouvelles-Hébrides.

L'ETAT DE LA PECHE A TONGA

a) A Tonga, la pêche relève de deux organismes : la Police qui est officiellement chargée de la pêche sur les récifs, le long des côtes et dans les lagons, et le Service de l'agriculture qui s'occupe de la pêche pélagique. Mais en fait, le Service de l'agriculture essaye depuis deux ans de se substituer à la Police en ce qui concerne la pêche près des côtes : il a conduit plusieurs enquêtes et a fait pression sur la Police pour qu'elle fasse respecter les règlements sur la pêche, qui sont d'ailleurs bien sommaires.

b) Les fonctionnaires responsables sont : 1) The Hon. 'Akau'ola, ministre de la Police, et 2) le Chef du Service de l'agriculture, J.H.N. Pitman.

c) Il n'y a pratiquement pas de politique de la pêche à Tonga mais on cherche à en arrêter une et l'on a demandé, en vue d'élaborer une déclaration de principe, l'aide de plusieurs institutions internationales, y compris la CPS et la FAO par l'entremise du PNUD ; cette démarche est restée jusqu'ici sans succès. Ci-joint, le texte des lois et règlements régissant la pêche sous tous ses aspects* (un règlement nouveau, analogue à celui des îles Fidji, est en cours de rédaction).

d) On n'a pas encore fait de recherches proprement dites, mais on a conduit plusieurs enquêtes dont la liste figure dans : A brief resume of Fishery Development in Tonga, document en date du 17 février 1969 qui a été rédigé à l'intention de M. V.T. H inds, spécialiste des pêches de la CPS, et qui donne la plupart des renseignements nécessaires (texte ci-joint)*.

---

* Conservé par le Secrétariat